

MISSION

# BAFA

L'animation volontaire t'intéresse ?



Toutes les informations sur le **Bafa** dans l'**Orne**

**ÉDITION 2022**

# LES PARTENAIRES DU BAFA DANS L'ORNE



## Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Orne

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport  
Cité administrative - Place Bonet  
CS 40020 – 61013 ALENÇON Cedex  
sdjes-61-acm-bafa@ac-normandie.fr  
www.ac-normandie.fr/dsden61/  
02 33 32 42 97 – 02 33 32 50 50 (accueil cité administrative)



## Caisse d'allocations familiales de l'Orne

Pôle développement social des territoires  
14, rue du 14<sup>e</sup> Hussards  
61021 ALENÇON Cedex  
caf61-bp-afi61@caf61.caf.fr  
www.caf.fr



## Mutualité sociale agricole Mayenne - Orne - Sarthe

30, rue Paul Ligneul  
72032 LE MANS Cedex 9  
Adresse du bureau pour l'Orne :  
52, boulevard du 1<sup>er</sup> Chasseurs - 61000 ALENÇON  
www.mayenne-orne-sarthe.msa.fr  
02 43 39 43 39



## Conseil départemental de l'Orne

Pôle attractivité territoriale, bureau sport et jeunesse  
Hôtel du Département : 27, boulevard de Strasbourg  
CS 30528 – 61017 ALENÇON Cedex  
Adresse du bureau : Maison départementale des sports :  
61 bis, avenue de Basingstoke – 61000 ALENÇON  
02 33 81 61 80 ou 02 33 81 60 00 - Poste 1722  
pat.sport-jeunesse@orne.fr  
www.orne.fr



## Conseil régional Normandie – Atouts Normandie

Site de Caen - Direction jeunesse et sport  
Abbaye-aux-Dames, 1, place Reine Mathilde  
CS 50523 - 14035 CAEN Cedex 1  
atouts@normandie.fr  
www.atouts.normandie.fr  
02 31 06 95 99  
Relais dans l'Orne : le BIJ, les PIJ et les missions locales (liste jointe)



# SOMMAIRE

4

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) en accueils collectifs de mineurs (ACM)

5

Les trois étapes de la formation

6

Les étapes administratives

7

Rechercher un stage pratique

8

Délivrance du Brevet et statut de titulaire du BAFA

9

Aides au financement de la formation

12

Coordonnées diverses



**En annexe vous trouverez les dossiers pour déposer vos demandes de bourse auprès de la CAF, du Conseil départemental et de la MSA ainsi que les listes des organisateurs de formation BAFA et d'accueils collectifs de mineurs (ACM).**

# LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA) EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

Il s'agit d'un brevet du Ministère en charge de la Jeunesse délivré par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du lieu de résidence du candidat.

Il permet d'exercer, dans les accueils collectifs de mineurs (voir liste en annexe), des fonctions d'animation auprès d'enfants ou adolescents.

## La formation permet de préparer le candidat à :

- ▶ **Apprendre**  
les différentes techniques d'animation,
- ▶ **Construire**  
une relation de qualité avec les enfants et les adolescents,
- ▶ **Préparer**  
au sein d'une équipe, la mise en œuvre d'un projet pédagogique,
- ▶ **Accompagner**  
les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets,
- ▶ **Participer**  
à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et l'équipe,
- ▶ **Appréhender**  
les responsabilités d'un animateur,
- ▶ **Assurer**  
la sécurité physique et morale des mineurs.

# LES TROIS ÉTAPES DE LA FORMATION

La formation se déroule en trois étapes qui doivent obligatoirement s'effectuer dans l'ordre.

**18 mois maximum**  
du début de la formation générale à la fin du stage pratique.

**Ces trois étapes doivent être effectuées sur une période de 30 mois maximum.**

Au-delà de cette période, vous devrez recommencer votre formation.

### À noter :

La DSDEN peut accorder une dérogation (sur le délai des 18 mois) et une prorogation (du délai des 30 mois) pour prolonger le délai total de formation d'un an maximum, sur demande motivée du candidat.

Ces demandes s'effectuent dans l'onglet « cursus » de votre page personnelle sur [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)

## ÉTAPE 1

### Session de formation générale : 8 jours

Permet d'acquérir les éléments fondamentaux pour devenir animateur.

Elle se déroule en continu ou en discontinu.

À l'issue de la session et après validation par le rectorat du lieu de formation, vous êtes considéré comme animateur stagiaire jusqu'à la décision du jury.

## ÉTAPE 2

### Stage pratique : 14 jours ou +

Le stage pratique se déroule dans un séjour de vacances, un accueil de scoutisme ou un accueil de loisirs régulièrement déclaré. Il a une durée d'au moins quatorze jours effectifs en deux parties au plus. La durée minimale d'une période de stage est de quatre jours. Il peut se dérouler dans un accueil de loisirs périscolaire, dans la limite de six jours effectifs.

**Attention : les accueils relevant de la réglementation des séjours spécifiques et ceux se déroulant à l'étranger ne permettent pas de valider de stage pratique BAFA.**

## ÉTAPE 3

**Attention, au préalable à cette étape, il faut avoir réalisé l'intégralité du stage pratique.**

### Deux possibilités :

#### Session d'approfondissement : 6 jours

Permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis de formation sur une thématique.

#### Session de qualification : 8 jours

Permet d'acquérir des compétences techniques et pédagogiques dans un domaine spécialisé. Cette session vous donne des prérogatives spécifiques dans l'encadrement des activités concernées.

#### Les qualifications possibles sont :

brevet de surveillant de baignade, voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocyclistes.

## LES ÉTAPES ADMINISTRATIVES...

### Aides financières

Pour bénéficier des aides, pensez à faire remplir les documents (CAF, CD61, MSA, Atouts Normandie loisirs) tout au long de votre cursus de formation.

N'hésitez pas à consulter les sites Internet des organismes de formation pour connaître leur projet éducatif.

#### ÉTAPE 1

La seule condition d'accès est d'avoir **au moins 17 ans** au premier jour de la formation.

#### ÉTAPE 2

**L'inscription auprès de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Orne (DSDEN)**

L'inscription se fait par internet via le portail national [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)  
Le candidat doit faire valider son identité en envoyant une copie de pièce d'identité à la DSDEN, soit par scan dans l'onglet cursus de sa page personnelle, soit par courrier. Le candidat obtient un numéro d'inscription.

#### ÉTAPE 3

**La session de formation générale**

**L'inscription auprès d'un Organisme de Formation (OF)**

Muni de son numéro d'inscription, le candidat doit choisir un organisme de formation et s'inscrire à une session de formation générale. Les listes nationales et régionales des organisations de formation habilitées sont disponibles sur [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)

#### ÉTAPE 4

**Le stage pratique**

Le directeur de stage valide le certificat de stage sur la téléprocédure dédiée et transmet un exemplaire papier du certificat au candidat. Le candidat doit conserver ce certificat version papier. Le stage est contrôlé et validé de façon dématérialisée par la DSDEN. Le candidat peut vérifier la validation de son stage pratique dans l'onglet « cursus » de sa page personnelle sur [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)

#### ÉTAPE 5

**La session d'approfondissement (ou qualification)**

L'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification s'effectue de la même manière que l'inscription à la formation générale.

#### ÉTAPE 6

**Le passage en jury**

Une fois la formation terminée, le candidat peut vérifier que l'ensemble des étapes a bien été validé sur [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd) et attendre son passage en jury (dans l'Orne à minima deux fois par ans).

**Le brevet pourra ensuite, soit être retiré à la DSDEN, soit être adressé par voie postale** sous réserve de transmission au préalable à la DSDEN d'une enveloppe timbrée pour 100 grammes.

## RECHERCHER UN STAGE PRATIQUE

Pour certains jeunes, rechercher un stage pratique relève du casse-tête...

Il vaut mieux s'organiser et se préparer à cette première recherche de stage.

**Pour trouver un stage, quelques pistes non exhaustives :**

- **Les organismes de formation** peuvent aider le candidat à trouver un poste d'animateur stagiaire.
- **Les structures information jeunesse de l'Orne** (Bureau information jeunesse de l'Orne à Alençon, points information jeunesse à Flers, Argentan et Mortagne-au-Perche) reçoivent des offres d'emploi notamment dans l'animation.
- **Le Pôle emploi** reçoit également des offres de stage de la part d'organismes d'accueils collectifs de mineurs.
- **La Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Orne (DSDEN)** propose la liste des organisateurs agréés.

Vous pouvez aussi proposer directement votre candidature auprès des organisateurs d'**Accueils collectifs de mineurs de l'Orne** (voir liste en annexe).

Vous pouvez contacter **votre mairie** pour connaître les accueils collectifs de mineurs de votre commune.

## DÉLIVRANCE DU BREVET

Dans l'Orne, le jury se réunit au moins deux fois par an (juin et décembre).

Après chaque étape et à la fin de la formation, vérifiez que l'ensemble des informations concernant votre cursus a été saisi et validé correctement dans votre page personnelle sur [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)

Une fois que tout est à jour, l'état de votre inscription doit apparaître comme « favorable pour passer en jury ».

La DSDEN soumet votre dossier au jury départemental qui l'examine :

### TROIS RÉPONSES SONT POSSIBLES

#### Admis

Vous êtes titulaire du BAFA.

#### Ajourné

Vous avez un an pour recommencer la ou les sessions jugées insuffisantes par le jury et vous restez « animateur stagiaire ».

#### Refusé

Vous devez recommencer l'ensemble de la formation.

## AIDES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION

### Les stages BAFA

(formation de base et approfondissement ou qualification) ont un coût total d'environ 1 000 €.

Différents organismes peuvent attribuer des aides financières sous conditions, souvent cumulables, n'hésitez pas à les contacter.

### CAF Nationale

#### Les critères :

- Allocataire ou non
- Pas de conditions de ressources.

#### L'aide (pour l'ensemble de la formation)

La demande doit être remise au maximum trois mois après l'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification.

Montant de l'aide 91,47 €, majorée de 15,24 € pour une session sur « l'accueil du jeune enfant ». Formulaire joint en annexe de ce livret.

#### Il est téléchargeable sur :

[www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-orne/accueil](http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-orne/accueil)

Rechercher : BAFA

Descendre jusqu'à la « formation BAFA - BAFA » et télécharger le document « BAFA 11381-02.pdf »

### CAF de l'Orne

#### Les critères :

- Être allocataire ou non mais être résident dans l'Orne.
- Pas de conditions de ressources.
- Avoir 17 ans révolus.

Pas d'imprimé spécifique (fournir l'imprimé CNAF téléchargeable sur [caf.fr](http://caf.fr)).

350 € versés après avoir effectué l'ensemble du cycle de formation, en plus des 91,47 € ou 106,71 € pour une session animation « petite enfance ».

## AIDES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION

### Bourse MSA

#### Les critères :

- ▶ Jeunes de 17 à 25 ans, à charge de familles allocataires ou adhérentes à la MSA Mayenne-Orne-Sarthe
- ▶ Sans condition de ressources, dans la limite de deux sessions théoriques BAFA (étapes 1 et 3, page 6).

#### L'aide :

Le montant est de 200€ par stage.

La demande de bourse se fait par l'intermédiaire du document joint en annexe de ce livret.

Le versement est effectué auprès des parents sur présentation de l'imprimé dûment rempli.

#### Il est téléchargeable sur le site :

[mayenne-orne-sarthe.msa.fr/fy/les-bourses-bafa-bafd](http://mayenne-orne-sarthe.msa.fr/fy/les-bourses-bafa-bafd)

### Bourse Conseil départemental

#### Les critères :

- ▶ Être domicilié dans l'Orne.

#### L'aide :

**Session de formation :** 100 € (à demander au moment de l'inscription au stage).

**Session d'approfondissement ou de qualification :** 100 € (à demander au moment de l'inscription au stage).

L'imprimé est téléchargeable sur le site [www.orne.fr](http://www.orne.fr) : rubrique « **éducation et jeunesse** », choisir « **aides** » descendre jusqu'à « **Les aides à la jeunesse** » puis télécharger « **demande de bourse BAFA** ».

### Aide exceptionnelle de l'État en 2022

200€ déduits de la facture aux stagiaires pour les sessions d'approfondissement ou qualification (avec priorité en Normandie aux sessions en internat et aux qualifications « surveillant de baignade »).

Plus de renseignements auprès des organismes de formation.

## AIDES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION

### Région Normandie Atouts Normandie

#### Les critères :

- ▶ Créer un compte sur [atouts.normandie.fr](http://atouts.normandie.fr)
- ▶ Adhérer au volet Loisirs d'Atouts Normandie
- ▶ Être résident ou en formation dans le Calvados, l'Eure, la Manche, l'Orne ou la Seine-Maritime.
- ▶ Avoir entre 15 et 25 ans.
- ▶ Avoir versé un droit d'adhésion de 10 €.

#### L'aide :

Le montant annuel de l'avantage Atouts Normandie est de 40€.

Créer un coupon de prépaiement depuis votre compte Atouts Normandie et le transmettre à l'organisme de formation lors de l'inscription au stage de formation, au stage d'approfondissement ou de qualification. La réduction est accordée immédiatement.

Renseignements auprès des organismes de formation du réseau information jeunesse sur le site Atouts Normandie ci-dessous :

#### Comment adhérer à Atouts Normandie :

<https://atouts.normandie.fr>

#### Le site de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

présente tous les soutiens possibles au BAFA et BAFA en Normandie sur le lien suivant :

[www.ac-normandie.fr/brevet-d-aptitude-aux-fonctions-d-animateur-directeur-123890](http://www.ac-normandie.fr/brevet-d-aptitude-aux-fonctions-d-animateur-directeur-123890)

- ▶ Descendre jusqu'à « **Les aides en Normandie au BAFA et BAFA** »
- ▶ Télécharger « **les soutiens aux aides BAFA et BAFA** »

### Autres aides possibles

Certaines collectivités territoriales (mairies, CDC...) ou comités d'entreprise peuvent apporter une aide financière. Les salariés peuvent faire une demande auprès de leur employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue (DIF).



Ce document a été réalisé en partenariat avec :

*La Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Orne (DSDEN),  
le Conseil départemental de l'Orne (CD61), la Caisse d'allocations familiales de l'Orne (CAF),  
la Mutualité sociale agricole Mayenne-Orne-Sarthe (MSA) et le Conseil régional de Normandie.*